



Résiliation de contract sfr mobile sans frais de résiliation

Par **meatnicks**, le **02/02/2012** à **17:00**

Bonjour, suite à mon déménagement chez ma mère, je me retrouve dans une zone non couverte par sfr, après avoir validé que je suis dans une zone blanche (non couverture réseau) avec le service technique de sfr et après avoir été mise en relation avec le service résiliation on m'a demandé d'envoyer un courrier recommandé avec ar confirmant ma demande ainsi que des pièces justificatives (titre de propriété de ma mère et déclaration d'hébergement ce que j'ai fait immédiatement, sans nouvelle de leur part je les ai contactés et maintenant il me dit que ma demande ne peut être prise en compte car je ne suis pas propriétaire de la maison. que faire ? les pièces justificatives envoyées n'ont-elles pas valeur légale ? quelle action entreprendre ?